

Publication communale décembre 2017

Fermeture du bureau communal

Durant la période des Fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du vendredi 22 décembre 2017 à 12h00 au vendredi 5 janvier 2018 inclus.

*Réouverture le lundi 8 janvier 2018, selon l'horaire habituel.
(Lundi de 13h30 à 18h30 et mercredi de 7h30 à 11h30 ou sur rendez-vous)*

Office du chômage

Les chômeurs éventuels sont priés de s'inscrire auprès de l'Administration communale **avant** la fermeture du bureau communal.

Si une personne revendique des indemnités de chômage durant la période de fermeture, elle voudra bien se présenter à l'Administration communale **le 8 janvier 2018**, munie de sa carte AVS. Néanmoins, pour une inscription entre les 3 et 5 janvier 2018, les personnes pourront s'annoncer directement à l'ORP, Porrentruy, au no. 032/420 39 40.

Remerciements à M. Jean-Paul Meneghelli

M. Jean-Paul Meneghelli terminera son mandat de conseiller communal au 31 décembre prochain, après 17 ans au service de la population de Courtedoux. Les Autorités communales ainsi que le personnel communal lui adressent leurs sincères remerciements pour son engagement durant ces nombreuses années et lui souhaitent bon vent pour la suite.

Personnes méritantes

Les personnes qui se sont distinguées dans le courant de l'année 2017 sur le plan **sportif ou culturel** seront récompensées par la commune. Le Conseil communal arrêtera la liste en début d'année 2018. Par conséquent, il vous est loisible d'annoncer une personne ou société méritante en déposant un descriptif succinct de la performance à récompenser au Secrétariat communal **avant le 31 janvier 2018**. Cette annonce s'adresse également aux sociétés locales.



Service du feu

- En cas d'incendie 118
- M. Etique Romain, fourrier 078/704 35 06
- M. Blaser Thierry, commandant 078/658 87 77

Adresse mail : thierry.blaser@bluewin.ch

Recrutement :

Tous ceux et toutes celles qui désirent faire partie du corps des sapeurs-pompiers, sont prié(e)s de se présenter au recrutement qui aura lieu le :

***Mercredi 17 janvier 2018, à 20h00,
à la halle polyvalente de Bure***

Les personnes concernées doivent être âgées de 22 à 50 ans.
L'Etat-Major se réserve le droit d'incorporer ou non selon les besoins du Corps.

Permis de construire

Requérants : **Blaser Nicolas et Camille**, Rte de Courtedoux 26, 2900 Porrentruy

Projet : Transformation et rénovation du bâtiment no. 36 : démolition annexes et murets extérieurs existants, transformations et isolation intérieure et entre chevrons, poêle, velux, remplacement des fenêtres sans changement des dimensions, nouvelles ouvertures pignon Sud et façade Ouest avec volets coulissants, réfection crépi et peinture façades, nouveau bardage bois + aménagement de 2 places de stationnement, sur la parcelle no. 72 du ban de Courtedoux, à la rue du 23-Juin.



Déchets spéciaux des ménages (DSM)

Pour rappel, sont considérés comme déchets spéciaux des ménages et ne doivent donc en aucun cas être déposés à la déchetterie :

Restes de peinture – vernis – colle – décapants – herbicides – produits de traitement du bois – détachants – produits pour détartrer ou déboucher – bains pour la photographie – bombes aérosols ayant contenu de la peinture – produits toxiques – tous produits suspects non étiquetés, inconnus et susceptibles d'être des toxiques.

Tous ces déchets doivent être déposés à la Station d'épuration du SEPE – Zone industrielle Bonne-Fontaine 8 – 2900 Porrentruy, **chaque 3^e lundi du mois, de 14h à 17h** (tél. 032/466 33 66). En cas de jour férié, report au 4^{ème} lundi du mois.

Les Autorités communales de Courtedoux vous souhaitent un joyeux Noël et vous adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.



Courtedoux, le 18 décembre 2017/kc

Le Conseil communal

